



DEMANDE DE PASSEPORT

Pour une personne majeure ou une personne mineure émancipée

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (à prendre sur www.gallia-demarches.fr)

LA PERSONNE MAJEURE DOIT ÊTRE PRÉSENTE LORS DU RDV

- Une **PRÉ-DEMANDE** (*valable 1 an*) à compléter sur le site du Gouvernement <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
- 1 photo d'identité en couleur, non découpée, de moins de 6 mois, de face, sans sourire, tête nue et sans lunettes, au format 35mmx45mm.
- La carte d'identité originale
- Si création du passeport et absence d'une carte d'identité en cours de validité : fournir une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Si renouvellement : ancien passeport
- Un justificatif de domicile de moins d'un an (**facture d'énergie, facture d'eau, facture de téléphone fixe ou portable ou le dernier avis d'imposition**)
- Si le demandeur est hébergé, il doit fournir une attestation manuscrite stipulant que la personne y réside depuis plus de 3 mois, un justificatif de domicile de l'hébergeant et sa carte d'identité (photocopie acceptée)
- Un justificatif du nom d'usage (jugement de divorce, acte de décès du conjoint ou acte de mariage)
- Coût : 86€** en timbres fiscaux disponibles chez les buralistes ou sur le site du Gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr>
- En cas de perte : une déclaration sera à remplir en Mairie
- En cas de vol : fournir une déclaration de vol produite par les services de Police Nationale ou de Gendarmerie